

Éducation permanente : trois éclairages sur l'histoire d'une idée

Par Françoise F.-Laot

Parce que l'histoire de l'idée d'«éducation permanente», développée depuis une cinquantaine d'années, est loin d'avoir livré tous ses secrets, le Gehfa lui a consacré trois séances de son séminaire annuel. Françoise F.-Laot se fait l'écho des travaux du Groupe d'étude et de recherche sur l'éducation des adultes sur l'évolution de ce concept et sa mise en pratique. Elle retrace la contribution de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente à sa promotion, et résume les résultats des travaux de Jean-Claude Forquin sur un corpus de textes publiés par l'Unesco.

Éducation permanente, éducation des adultes, formation continue : chacune de ces expressions qui tendent aujourd'hui à s'agréger dans une notion commune et indistincte s'est pourtant construite avec une signification bien particulière, en reflétant une étape de la réalité sociale. De février à juin 2002, le Gehfa (Groupe d'étude pour l'histoire de la formation des adultes - voir encadré) a consacré trois séances de son séminaire annuel au développement de l'idée d'éducation permanente à travers le rôle et l'influence de groupes de réflexion ou d'institutions :

■ le **Géréa** (Groupe d'étude et de recherche sur l'éducation des adultes), une structure légère de réflexion qui a rassemblé durant une dizaine d'années quelques-unes des plus grandes associations militantes pour l'éducation des adultes, au moment précisément où l'éducation permanente était un concept mobilisateur¹ ;

■ la **Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente**, mouvement d'éducation populaire,

qui a joué un rôle déterminant dans le développement de l'idée d'éducation permanente. Elle a par ailleurs inscrit ces termes dans sa dénomination en 1966. Quelle idée de l'éducation permanente la Ligue a-t-elle cherché à promouvoir ? Quelle place réelle lui a-t-elle donnée ?²

■ un corpus de textes sur l'éducation permanente publiés par l'**Unesco** (non pas émanant directement de cette institution) dans les années 1970, étudié par Jean-Claude Forquin³. Comment interprétait-on cette notion, au plan international, pour en faire un

levier de développement mondial ?

Ces trois éclairages contribuent à expliquer la «présence-absence» de la notion d'éducation permanente dans les réflexions actuelles sur la formation des adultes, notamment à partir de trois questions qui ont émergé dans le passé : que recouvre au juste l'éducation permanente, est-ce un concept, une notion ou un mot-valise ? Qui doit prendre en charge l'éducation permanente ? Quel modèle enfin doit prévaloir et quelles sont les conséquences qui en découlent du point de vue de l'organisation de l'éducation en général ?



DR

■ ■ ■ ■ ■
Françoise F.-Laot est maître de conférences à l'Université de Paris XIII et l'un des membres fondateurs du Gehfa. Elle a publié deux ouvrages sur l'histoire de la formation des adultes. Elle est l'auteur de *Quarante ans de recherche en formation d'adultes* (L'Harmattan, 2002) et de *La formation des adultes. Histoire d'une utopie en acte. Le Complexe de Nancy* (L'Harmattan, 1999).

■ ■ ■ ■ ■
1 Séminaire animé en février 2002 par Françoise Tétard, historienne, accompagnée de deux acteurs de l'histoire du Géréa, Jean Lestavel et Bernard Smagghie.

2 Séminaire animé en avril 2002 par Pierre Tournemire, secrétaire général de La Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente.

3 *Les composantes doctrinales de l'idée d'éducation permanente*. Analyse thématique d'un corpus international (Unesco). Jean-Claude Forquin. L'Harmattan, 2002.

L'association Groupe d'études - histoire de la formation des adultes

L'association Groupe d'études - histoire de la formation des adultes (Gehfa) s'est donné comme but :

- de contribuer au recensement des archives, à leur préservation et à leur mise à la disposition des utilisateurs ;
- de favoriser la réalisation de travaux de recherche sur l'histoire de la formation et de l'éducation des adultes, et de contribuer à leur diffusion ;
- d'aider à la mise en place et au développement d'activités d'enseignement et de formation dans ce domaine et de concourir à leur réalisation ;

Les travaux et recherches sur l'histoire de la formation se multiplient. Le Gehfa souhaite être un lieu d'information et de mise en liens des chercheurs. A l'attention de ces chercheurs et de toute personne intéressée, est mise en ligne une bibliographie des publications sur l'histoire de la formation à l'adresse suivante : <http://gehfa.com>. On peut également trouver sur ce site toutes les activités de l'association et l'actualité documentaire concernant l'histoire de la formation.

L'association bénéficie de l'expérience d'un séminaire organisé depuis cinq ans autour du thème "Histoire des institutions pionnières en formation d'adultes depuis 1945. L'émergence d'un modèle français ?" Ce séminaire, public, se déroule à raison de cinq à six séances annuelles.

Les prochaines séances du séminaire du Gehfa : voir en pages Actualité dans ce numéro, p. 11.

De 1955 à 1967, une idée qui chemine

Il est à présent établi⁴ que l'expression *éducation permanente* a été proposée pour la première fois en France en 1955 par Pierre Arents, membre de la Ligue de l'enseignement, alors chargé d'inspection générale de l'éducation populaire, pour figurer dans un avant-projet de loi sur l'Éducation nationale. Les termes se substituent alors à la fois à l'*éducation post-scolaire* et à l'*éducation populaire*, avec l'intention affichée d'élargir le projet de l'une et de l'autre afin de faire progresser la civilisation moderne universelle : "En rendant à l'homme la conscience de sa place dans le monde où il vit, de ce qu'il doit au passé, de ce qu'il a fait aujourd'hui, on lui rendra la certitude que l'avenir est **entre ses mains** et qu'il lui appartient de rester maître des forces qu'il a dominées et auxquelles

il ne saurait s'asservir." (Pierre Arents, 1955). Si le ministre Jean Berthoin ne retient finalement pas le terme dans le projet de loi qu'il dépose, l'idée d'éducation permanente n'en commence pas moins un long chemin. Il est intéressant de comprendre comment elle en vient à infiltrer différents milieux, les liens et les contradictions que contiennent ces transpositions successives.

Les mouvements d'éducation populaire s'emparent très rapidement de l'éducation permanente : la Ligue de l'enseignement, bien entendu, dès 1955, puis d'autres, comme *Peuple et Culture* qui va contribuer à lui donner un contenu, grâce à différentes publications⁵. L'éducation permanente est le moyen de lutter contre **trois types de "déséquilibres culturels"**⁶. Le premier a surgi en raison du

développement des techniques qui oblige les hommes à se recycler sans arrêt et fait prendre conscience de l'importance de posséder une bonne "culture générale". Le second résulte de l'opposition entre les aspirations et les pratiques culturelles des diverses catégories sociales. Le troisième type de déséquilibre enfin se situe au sein même des "classes", catégories sociales ou groupes sociaux où le fossé se creuse entre la culture des animateurs, des *leaders*, des militants et du public, des usagers, des adhérents auxquels ils s'adressent. L'éducation permanente, qui englobe l'éducation des jeunes et des adultes, doit donc viser au *développement culturel*. Elle apparaît comme un **prolongement de l'éducation populaire** (qu'elle a pour objectif, à terme, de remplacer), jusqu'alors essentiellement volontaire et pratiquée sur le temps des loisirs, grâce à son extension dans un "temps nouveau" ouvert par dispositions législatives (congés culturels, lois de 1957, 1959 et 1963) pendant la période productive de l'homme, qui n'est ni celui du travail ni celui du loisir. Elle est porteuse d'un **espoir immense**. "Pour mener une vie décente, qui tienne ses promesses, chacun se trouve dans la dure nécessité d'imaginer et d'inventer, de s'imaginer et de s'inventer. Telle est la condition de l'homme moderne qui n'a d'autre issue que celles qui lui sont offertes par l'éducation permanente, soutien, condition et aboutissement de toutes les autres formes de l'action."⁷

C'est principalement l'argument du "savoir [qui] s'use et se démode plus vite que les machines" face à l'histoire en accélération, développé par Gaston Berger⁸, que retiendra le monde de l'entreprise. Ce dernier va en effet s'emparer de l'idée d'éducation permanente pour en faire un quasi-synonyme de l'**éducation des adultes** ou encore du mot "formation" qui commence, lui aussi, sa brillante

4 Introduction à une sociologie de la formation. Yves Palazzeschi. L'Harmattan, 1998.

5 Vers une civilisation des loisirs. Joffre Dumazedier. Editions du Seuil, 1962. *L'éducation permanente*. Paul Lengrand. Peuple et culture, 1966. *Initiation à l'éducation permanente*. Jean Leveugle. Toulouse : Privat, 1968.

6 Histoire de l'éducation populaire. Bénigno Cacérés. Seuil, 1964.

7 *L'éducation permanente*, op. cit. Fiche technique de *Peuple et Culture*, publiée notamment in *Histoire de l'éducation populaire*, op. cit.

8 *Éducation et enseignement dans un monde en accélération*, Gaston Berger, 1958 ; publié in *L'homme moderne et son éducation*, PUF, 1968 (publication posthume).

carrière. Le Centre international de prospective, fondé par Gaston Berger en 1957 réunit parmi les “patrons progressistes” un certain nombre de personnalités des milieux industriels. C’est ici que Bertrand Schwartz côtoie des “représentants du monde de la production” qui vont le marquer, comme Louis Armand (président honoraire du conseil d’administration de la SNCF), François Bloch-Lainé (directeur général de la Caisse des dépôts et consignations), ou encore Marcel Demonque (directeur général de la société Ciments Lafarge). En 1960, Raymond Vatier écrit⁹ qu’on ne peut concevoir le développement de l’entreprise sans la **promotion des hommes** qui l’animent. Selon cette conception de l’éducation permanente, le développement culturel n’est plus une priorité, mais un effet secondaire attendu : “Si l’homme ainsi formé comme producteur est devenu plus complet, plus conscient, il le manifestera dans sa vie culturelle, comme dans sa vie de consommateur, de citoyen. Même si le but recherché est autre, ce résultat mériterait d’être considéré.”

Les milieux de la formation en émergence s’imprègnent de ces deux acceptions de l’éducation permanente. Au CUCES-INFA¹⁰ de Nancy particulièrement, cette notion est travaillée et retravaillée tout au long de la décennie 1960¹¹. Bertrand Schwartz, guidé par les réflexions de son équipe, ne cesse de tenter d’affiner la notion pour l’élargir, à partir de 1964, de l’éducation des seuls adultes à celle des enfants. Deux principes en sont alors la base : l’éducation permanente est une **éducation “globale”** qui doit partir de l’expérience journalière, familiale, sociale, professionnelle et tendre à ouvrir l’esprit et à développer les personnalités. Par ailleurs, il s’agit d’**utiliser le “milieu”** pour diffuser la formation en le dotant d’outils pédagogiques adaptés. En 1967, Bertrand

9
Développement de l’entreprise et promotion des hommes. Raymond Vatier. Editions de l’entreprise moderne, 1960.

10
Centre de coopération économique et sociale ; Institut national pour la formation des adultes.

11
La formation des adultes. Histoire d’une utopie en acte. Le Complexe de Nancy. Françoise F-Laot. L’Harmattan, 1999.

12
Compte rendu du conseil d’administration de l’INFA du 7 novembre 1967 (Archives nationales).

13
Projet éducatif, Plan Europe 2000. Bertrand Schwartz, pour la Fondation européenne de la culture à Amsterdam, extrait publié dans *L’éducation demain*, Aubier-Montaigne, 1973.

14
La loi de 1971 ? Non, deux accords et quatre lois. Article de Bernard Pasquier, administrateur du Gehfa, publié dans *Actualité de la formation permanente* n° 172, mai-juin 2001.

15
Le “soixante-huit” des mouvements de jeunesse et d’éducation populaire : de l’occupation du FIAP à la création du Cnajep. Françoise Tétard. In *Éducation populaire : le tournant des années 70*, sous la direction de de G. Poujol, 2000.

16
Créé en 1953, puis légalisé en 1960 en tant que Fondation selon la loi des Pays-Bas.

Schwartz affirme que “l’éducation permanente pourrait se définir comme la transformation des besoins non ressentis en besoins ressentis”¹². Il continue à approfondir cette question, notamment pour le Conseil de l’Europe, mais il écrit en 1972 : “De conception récente, l’éducation permanente est aussi transitoire, car on peut penser qu’en 2000, ou même avant, l’idée de permanence de l’éducation sera à ce point entrée dans les mœurs, qu’on ne parlera plus que

d’éducation, la notion de permanence étant incluse dans l’idée d’éducation.”¹³

Deux organisations internationales enfin, l’Unesco en 1965 et le Conseil de l’Europe en 1967, se saisissent également de l’idée d’éducation permanente. Là encore, les idées suivent les hommes. Paul Lengrand contribue à la propager à l’Unesco quand il y devient responsable de la division “éducation des adultes”.

Mai 68, l’heure de gloire de l’éducation permanente

Mai 68 constitue, en France, un tournant majeur dans l’histoire de l’éducation permanente. En premier lieu parce que les événements conduisent syndicats, employeurs et représentants de l’État, à travers les accords de 1970 puis les lois de 1971¹⁴, à produire un modèle, celui de la “**formation professionnelle continue**” qui, malgré son inscription (conquise “à l’arraché”) dans l’éducation permanente, s’avérera, à la longue, totalement différent de ce qui était pensé précédemment.

Mais sur le moment, c’est l’ébullition et l’enthousiasme qui l’emportent. L’éducation permanente connaît son heure de gloire. Une mobilisation sans précédent des mouvements d’éducation populaire autour de cette idée constitue une bonne illustration de l’“union” qui prévaut alors. Ces mouvements, rappelons-le, occupent alors le FIAP (Foyer international d’accueil de Paris). Ils y signent plusieurs motions, notamment celle du **27 mai**, qui place l’éducation permanente comme une nécessité première devant faire l’objet d’une reconnaissance par les pouvoirs publics. Ceci fait dire à Françoise Tétard¹⁵ que “les notions d’éducation permanente,

de développement culturel, d’éducation populaire et de jeunesse qui figurent dans la déclaration du 27 mai, signée par plus de 70 mouvements, étaient sans doute suffisamment consensuelles à cette période pour résister aux clivages inhérents à ce secteur”.

Trois ans plus tôt, en 1965, impulsé par Jean Lestavel (alors responsable du mouvement La vie nouvelle), Peuple et culture et l’Association des familles rurales, s’était créé le **Géréa** (Groupe d’étude et de recherche sur l’éducation des adultes). Sa vocation est de rassembler les associations d’éducation populaire autour des questions d’éducation des adultes et de les représenter auprès du Bureau européen de l’éducation populaire¹⁶ (devenu depuis Association européenne pour l’éducation des adultes). Une quinzaine de mouvements nationaux font à travers lui valoir leur différence en mettant l’accent sur “EA” (éducation des adultes) plutôt que sur “JEP” (jeunesse et éducation populaire). Le Géréa, dont la plupart des membres étaient déjà signataires de la motion du 27 mai, propose lui-même le 1^{er} juin 1968 une autre motion sur le même thème, puis rédige en février 1969 un texte

intitulé “*Pour un plan d’éducation permanente et de développement culturel*”. Dans ces textes, les termes de **développement culturel**, **d’éducation des adultes**, **d’éducation permanente**, sont quasi-interchangeables. Le Géréa propose des mesures spécifiques et la création d’institutions nouvelles pour que l’action culturelle augmente dans tous les milieux (quartiers, entreprises, syndicats...). Dans les années qui suivent, le Géréa participe à plusieurs séminaires européens, devient correspondant du Conseil international de l’éducation des adultes¹⁷ et, au plan national, entend représenter les associations d’éducation populaire dans tous les rouages nouveaux apparus avec les dispositions législatives concernant la formation. Le groupement multiplie les contacts avec les organismes de formation non associatifs et, par l’intermédiaire de Marcel David (alors directeur de l’ISSST, Institut de sciences sociales du travail), avec les syndicats. L’idée est de conclure un pacte avec ces derniers afin de négocier, au sein des entreprises, des accords de formation avec les mouvements d’éducation populaire. Cette tentative s’enlisera dans les sables...

Par la suite, subissant les effets de la loi de 1971 comme beaucoup d’associations alors, le Géréa se mettra à courir après les moyens en oubliant les objectifs... Il a tenu son dernier séminaire en 1991, date à laquelle 12 associations nationales restaient encore adhérentes. Le Géréa a-t-il bien été un creuset, un lieu de promotion de l’éducation des adultes ? A-t-il produit autre chose que des discours ? En particulier, quel rôle a-t-il joué par rapport à cette idée de “congé d’éducation culturelle” qui n’a pas réellement abouti ? Son histoire reste à faire : des archives viennent d’être retrouvées et sont en train d’être répertoriées. Elles nous éclaireront peut-être sur le poids des associations d’éducation

populaire dans l’histoire sociale des trente dernières années, et aideront peut-être à décoder les effets du chevauchement des concepts : “éducation populaire”, “formation

continue”, “éducation des adultes”, “développement culturel”, voire encore “animation socio-éducative” ou “socio-culturelle”... et “éducation permanente”.

17

International Council for Adult Education, créé en 1973 en Ontario.

18

La Ligue de l’enseignement. Pierre Tournemire. Éditions Milan, 2000.

19

Action laïque n° 171, février 1956, cité in *Introduction à une sociologie de la formation*. Yves Palazzeschi. L’Harmattan, 1998.

“**Décoder les effets du chevauchement des concepts : “éducation populaire”, “formation continue”, “éducation des adultes”, “développement culturel”, voire encore “animation socio-éducative” ou “socio-culturelle”... et “éducation permanente”**”

Un monopole public ou la propriété de tous ?

L’**éducation permanente** doit-elle être organisée par les associations d’éducation populaire, avec un éventuel soutien de l’État (variable selon les périodes), ou bien doit-elle être intégrée au service public, organisée sous la responsabilité de l’État ? C’est cette dernière thèse que soutient, durant de nombreuses années, la **Ligue de l’enseignement**.¹⁸ En cela, elle se trouve en désaccord avec la plupart des autres mouvements d’éducation populaire qui voient d’un très mauvais œil cette perspective d’ingérence de l’État dans un domaine réservé du secteur associatif.

Cette position, la Ligue la doit à sa très longue histoire et au rôle qu’elle a joué, dès sa création en 1866, par rapport à l’obligation scolaire et au développement des écoles, notamment dans les communes rurales. L’idée d’éducation permanente telle qu’elle est développée au sein de la Ligue comprend trois grands secteurs : l’éducation scolaire, essentielle, qui doit représenter le socle sur lequel pourra se bâtir une continuité de l’éducation ; l’éducation professionnelle, qui est une prolongation “naturelle” de l’école ; et enfin un troisième volet qui comprend le “**recyclage professionnel**” et la prise en compte de toutes les activités socioculturelles, intégrées au service public d’éducation, prises en charge par l’État. Contrairement aux deux autres, ce troisième volet n’a pas vocation à être obligatoire et l’idée est d’en prévoir une gestion tripartite : usagers, professionnels et État.

Si l’expression “éducation

permanente” est nouvelle pour le mouvement, l’idée ne l’est pas. La Ligue s’en saisit dès l’origine, en soutenant Pierre Arents, et fait pression auprès du nouveau ministre de l’Éducation nationale, René Billères, qui prépare un nouveau projet de réforme (déposé le 1^{er} août 1956). Cette fois, une large place est faite à l’éducation permanente. La Ligue propose que celle-ci soit dispensée dans des **foyers laïcs d’éducation permanente** : “*La structure de l’éducation permanente doit s’articuler sur celle du système scolaire. L’éducation permanente est donnée dans les foyers laïcs d’éducation permanente. Ces foyers sont annexés au niveau de la commune à une école primaire (quartier dans les villes) ; au niveau du canton à l’établissement cantonal public. Participent en outre à l’éducation permanente : les écoles normales (instituts pédagogiques départementaux, enseignement du premier degré), les instituts pédagogiques régionaux (enseignement du second degré et enseignement supérieur), les instituts pédagogiques nationaux. D’autres établissements d’enseignement public peuvent être utilisés éventuellement selon des modalités à définir. La construction, l’équipement, l’entretien et le fonctionnement des foyers laïcs d’éducation permanente sont pris en charge par l’État*”.¹⁹

L’Éducation nationale doit donc avoir le monopole et, en contrepartie, assurer les moyens de l’éducation permanente. **L’idée d’un monopole de l’Éducation nationale** sur l’éducation permanente provoque une levée de

boucliers dans les milieux patronaux. Ainsi s'exprimait, en 1957, André Conquet, représentant de la Chambre de commerce de Paris en réaction au projet de loi Billères : "C'est assez dire qu'il faut une certaine dose d'humour pour garder son sérieux devant les prétentions de chef d'orchestre de l'éducation permanente que ce puissant ministre manifeste aujourd'hui. Nous nous réjouissons fort de l'intérêt porté en haut lieu à l'éducation permanente, mais étant donné l'antériorité de l'initiative privée dans ce domaine, nous voudrions qu'on n'eût point l'air de découvrir des "terrae ignotae" et qu'on consentît, surtout, à s'informer des résultats obtenus par des institutions qui ont fait leurs preuves."²⁰ Si d'autres contestations émanant d'autres milieux restent moins virulentes, ou du moins plus souterraines, il n'en est pas moins certain que cette idée de monopole étendu fait conflit.

La Ligue maintient cependant sa revendication. Fêtant son centenaire en 1966, elle ajoute "éducation permanente" à son nom, devenant ainsi la **Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente**, et organise un congrès intitulé "Demain, gagner dans la deuxième moitié du XX^e siècle : la bataille de l'éducation permanente". Elle renoue ainsi avec son grand combat du XIX^e siècle pour une école laïque et obligatoire. Au lendemain de la loi de 1971, la Ligue se trouve dépourvue face au modèle qui se dessine. Elle reconnaît l'avancée "significative" de la loi, mais en souligne le risque : non seulement elle "offre" le secteur de la formation à l'initiative privée, mais encore elle réduit considérablement son envergure en ne prenant en compte ni l'action socio-culturelle, ni la formation du citoyen. Devant cette déconvenue, la Ligue abandonne petit à petit la revendication de la prise en charge de l'éducation permanente par le service public. Il lui faudra dix ans

Qui doit prendre en charge l'éducation permanente ? Quel modèle doit prévaloir et quelles sont les conséquences qui en découlent du point de vue de l'organisation de l'éducation en général ?

20

Le monde des professions et l'éducation permanente, André Conquet. In *Qu'est-ce que l'éducation permanente ?*, l'Éducateur n° 72.

21

Les textes étudiés par Jean-Claude Forquin se répartissent eux-mêmes en trois catégories : sept ouvrages ou textes longs (dont trois français : Paul Lengrand, 1970 ; Edgar Faure, 1972 ; Joffre Dumazedier, 1972) ; sept textes courts, essentiellement en anglais, et dix-neuf articles.

22

En anglais, *Life long education*.

pour qu'elle accepte d'intervenir elle-même en tant que productrice de formation en créant l'**Infrep** (Institut national de formation et de recherche en éducation permanente). Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, on pouvait penser que la Ligue saisirait l'occasion pour remettre l'ouvrage sur le métier et relancer la question de la prise en charge par l'État de l'éducation permanente. Or, il n'en est rien. **L'idée n'est plus jamais avancée**. Elle n'est jamais non plus abandonnée formellement. Aucun congrès n'en fait état...

La Ligue a joué un rôle important dans la promotion de l'idée d'éducation permanente, mais elle n'a pas cherché à doter celle-ci d'un contenu particulier. Elle se

reposait sur les développements proposés par Peuple et culture ou, en ce qui concerne les méthodes pédagogiques, sur celles proposées par les Céméa (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), notamment pour la formation des animateurs.

L'histoire de la Ligue est elle-même à compléter. On croyait, en effet, que ses archives avaient été détruites entre 1940 et 1944, alors que la Ligue était dissoute. Or, Pierre Tournemire a annoncé au cours du séminaire du Gehfa qu'une partie d'entre elles avait en fait été déplacée à Moscou et revenue seulement l'année dernière... avec des annotations du KGB ! De quoi aiguïser la curiosité des historiens...

Quelles théories sous-jacentes et quels modèles ?

Quelles sont les composantes doctrinales de l'idée d'éducation permanente ? C'est précisément le thème de la thèse de sciences de l'éducation que Jean-Claude Forquin a soutenue à Paris V en 1978. Il a traqué référents théoriques, conceptions et modèles dans **un corpus de 33 textes** écrits par des auteurs de 20 nationalités différentes²¹, tous édités soit en français, soit en anglais, entre 1970 et 1976 par l'Unesco ou par l'IUE (Institut de l'Unesco pour l'éducation) de Hambourg. Cet important travail vient d'être édité dans une toute nouvelle collection des éditions l'Harmattan, *Histoire et mémoire de la formation*.

L'Unesco s'est intéressée à l'éducation des adultes dès 1945 avec la première conférence sur ce thème à Elseneur au Danemark. Mais c'est en **1965**, au moment de la préparation de la deuxième conférence sur ce thème à Tokyo, que l'expression "éducation permanente"²² fait son entrée - remar-

quée - à l'Unesco. A partir de cette date, nombreuses sont les publications qui développent la nécessité de mettre en œuvre l'éducation permanente à l'échelle mondiale.

Après avoir fait une analyse thématique de ces textes, Jean-Claude Forquin a étudié la **logique des arguments** à travers leurs plans de construction. La justification de l'éducation permanente apparaît selon un ordre qui se répète d'un texte à l'autre : on y expose tout d'abord les profonds changements intervenus dans le monde moderne ; on y décrit ensuite l'incapacité des systèmes scolaires à s'adapter aux nouveaux besoins qui en découlent ; on y présente ensuite le concept d'éducation permanente et enfin, ses implications sur plusieurs plans : formation initiale, organisation de la formation continue, etc.

En ce qui concerne les changements du monde moderne, les auteurs se retrouvent autour d'une "nébuleuse théorique molle"

(Jean-Claude Forquin), aux **contours imprécis**. Un seul noyau théorique dur peut être repéré à travers les écrits du Tchèque Jiri Kotasek, qui propose un renouvellement de la pensée de Karl Marx, avec la théorie du renouveau de la connaissance comme force productrice. Les auteurs occidentaux francophones font la part belle à la pensée personnaliste, tandis que les auteurs anglo-saxons se réfèrent plus facilement à John Dewey. Edgar Faure, quant à lui, reprend la thématique de l'inachèvement de l'homme (Georges Lapassade). Enfin, d'autres auteurs font référence, des psychologues ou anthropologues, comme par exemple Margaret Mead, notamment dans les évolutions constatées dans les conflits intergénérationnels.

La critique des systèmes d'éducation scolaire, quant à elle, se fonde sur trois principaux arguments qui contestent les valeurs d'efficacité de l'école, les valeurs de justice, ainsi que le caractère *"irréel"* (Jean-Claude Forquin) de la culture scolaire - dans le sens où elle ne correspond plus à la réalité du moment. Cette critique amène les auteurs à positionner, dans un premier temps, l'éducation permanente non pas comme complémentaire de l'école, mais comme **système alternatif**. Jean-Claude Forquin a pu noter une évolution dans les modèles proposés d'éducation permanente. Au modèle post-scolaire (ou complémentaire, ou supplémentaire) s'est substituée, à partir de 1968, une conception plus intégratrice. **1970** est déclarée Année internationale de l'éducation. On y dénonce la confusion entre éducation permanente et éducation des adultes : l'éducation permanente se définit comme l'ensemble du processus éducatif, éducation initiale et éducation des adultes n'en sont que des sous-parties. C'est alors le **modèle de la rétroaction** qui prédomine : il y a éducation permanente si - et seulement si - l'éducation des adultes

rétroagit sur l'éducation initiale. **Trois composantes** essentielles contribuent alors à définir l'éducation permanente : elle est omnitemporelle (elle intervient à tous les âges de la vie) ; omnidimensionnelle (elle touche à toutes les dimensions de l'existence) ; et organisée en système (chacune des parties dépend de toutes les autres).

"Long passé et courte histoire"

"Long passé et courte histoire" de l'éducation permanente, disait Antoine Léon (professeur à l'université de Paris V). Mais des archives continuent de resurgir. Elles n'ont pas livré tous leurs secrets. Nous n'avons pas encore déchiffré la notion dans son entier, sa part d'ambiguïté comme sa portée réelle, à relativiser peut-être dans le cours de l'histoire des cinquante dernières années. Il n'empêche, l'idée a fait couler beaucoup d'encre et avivé de grands espoirs.

Fait marquant, qui ressort d'un récent travail mené sur les thèses en formation d'adultes²³ l'adjectif **permanente** après formation ou éducation a complètement **disparu des titres des thèses depuis 1993**, tandis que l'adjectif *continue* apparaît de manière stable sur toutes les périodes. Les pressions de la part des mouvements pour faire ajouter les termes *"dans le cadre de l'éducation permanente"* au titre

23

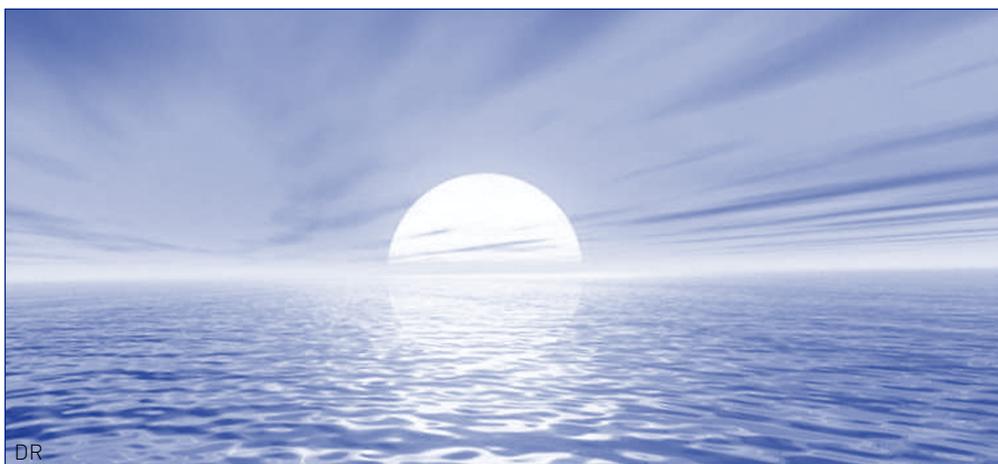
Quarante ans de recherche en formation d'adultes.
Françoise F.-Laot.
L'Harmattan, 2002.

Des archives continuent de resurgir. Elles n'ont pas livré tous leurs secrets

de la loi de 1971 sur la formation professionnelle continue ont fait long feu... C'est bien le signe qu'une partie du projet a été largement détournée au fil des ans et que le champ de la formation des adultes s'est laissé "formater" par l'histoire juridique et institutionnelle... Ce projet continue cependant de vivre au plan international, sans doute pas à travers les nouveaux thèmes de l'employabilité et de la société de la connaissance portés par la Commission européenne, mais on peut en voir des traces à travers la déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes (Unesco, 1997).

Il est enfin amusant de remarquer que de "nouvelles" expressions prennent le relais, telle **"l'éducation tout au long de la vie"** traduction littérale de *life long education*, c'est-à-dire "éducation permanente" en anglais ; ou encore **life long learning**, que l'on ne prend même plus la peine de traduire. Ces "nouvelles" expressions sont-elles porteuses d'une vision réactualisée d'une même problématique ou bien sont-elles le symptôme d'une rupture (refus ou oubli de l'histoire) ? C'est à tenter de répondre à ce type de question que se consacre le groupe d'étude pour l'histoire de la formation des adultes.

Françoise F.-Laot



DR

Actualité de la formation permanente

AFF/180 ✂

Abonnement

Actualité
de la formation
permanente

M, Mme, Mlle Tél :

Entreprise ou organisme Service

Adresse complète d'expédition

Code postal /_/_/_/_/_/_/ Ville

Souscrit abonnement(s) d'un an (six numéros) au prix de :

France métropolitaine : 94 € TTC (92,07 € HT) TVA 2,10 %

Dom : 117 € TTC (115,78 € HT) TVA 1,05 %

Guyane, Tom, étranger : 116 € exonéré

Ci-joint règlement à l'ordre du Centre Inffo par : chèque bancaire chèque postal

S'il s'agit d'un réabonnement, merci de bien vouloir préciser votre code client

Date
Signature - Cachet

A retourner au Centre Inffo, 4 avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex

Tél : 01 55 93 92 02 - Télécopie : 01 55 93 17 28

AFF/180 ✂

Vente au numéro

Actualité
de la formation
permanente

M, Mme, Mlle Tél :

Entreprise ou organisme Service

Adresse complète d'expédition

Code postal /_/_/_/_/_/_/ Ville

Souhaite recevoir exemplaire(s) d'Actualité de la formation permanente n° 180

au prix par exemplaire de :

France métropolitaine : 18,80 € TTC (18,41 € HT) TVA 2,10 %

Dom : 23 € TTC (22,76 € HT) TVA 1,05 %

Guyane, Tom, étranger : 23 € exonéré

Ci-joint règlement à l'ordre du Centre Inffo par : chèque bancaire chèque postal

Pour les numéros antérieurs, nous consulter.

Date
Signature - Cachet

A retourner au Centre Inffo, 4 avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex

Tél : 01 55 93 92 02 - Télécopie : 01 55 93 17 28